

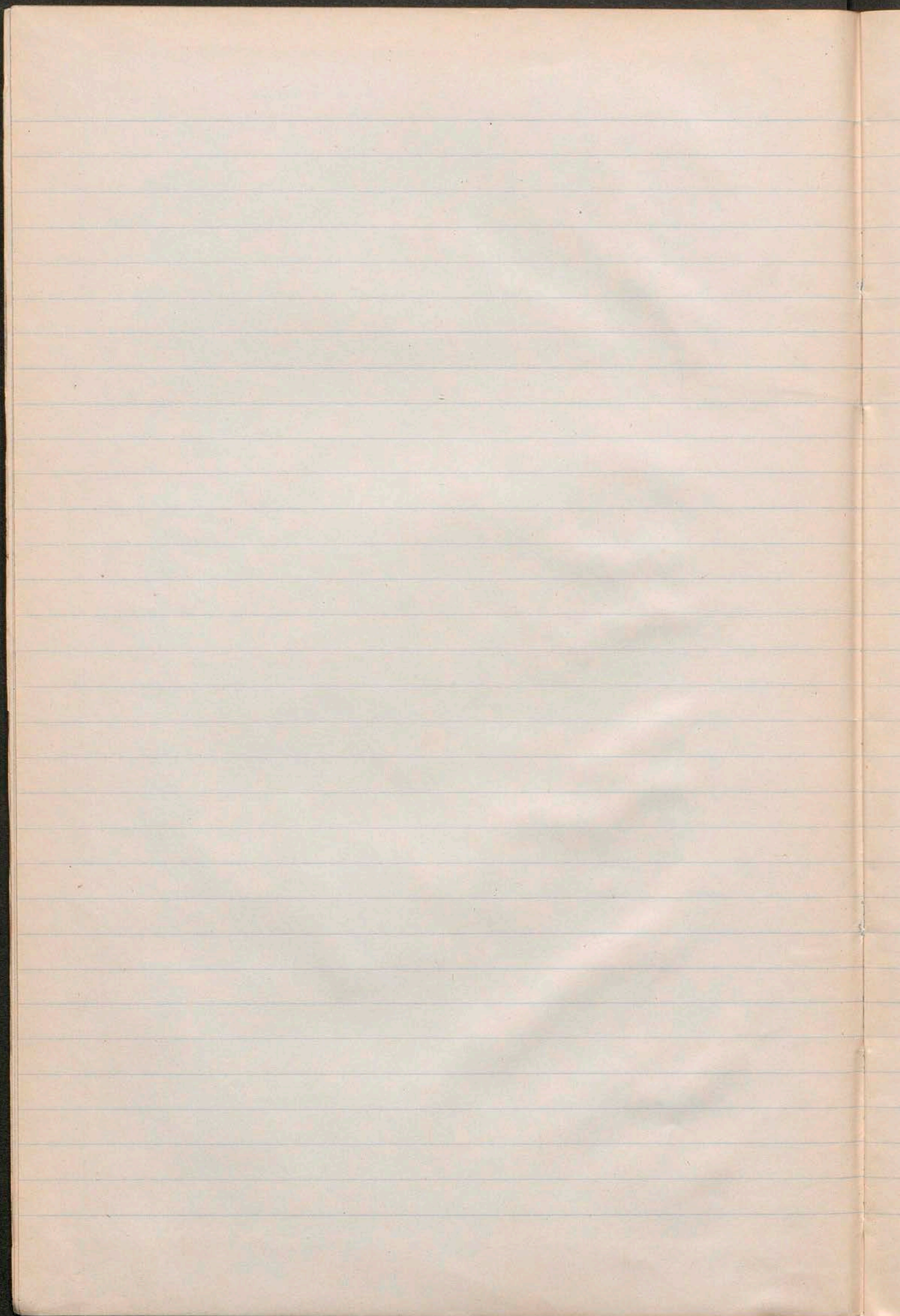
n° 86

COMMISSION pour l'examen du projet de loi,  
adopté par la Chambre des Députés, portant  
approbation de la Convention relative à  
l'échange des mandats de poste entre la  
France et Malte. (N° 59, session extraordinaire  
1886.) — Nommée le 2 décembre 1886.

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : MUNIER.
- 2<sup>e</sup> — MARQUIS.
- 3<sup>e</sup> — SOUSTRE.
- 4<sup>e</sup> — PÉNICAUD.
- 5<sup>e</sup> — ISAAC.
- 6<sup>e</sup> — LE MONNIER.
- 7<sup>e</sup> — GUYOT-LAVALINE.
- 8<sup>e</sup> — DREUX.
- 9<sup>e</sup> — FÉRAL.







Séance de quatre Décembre 1886

La séance s'ouvre à une heure un quart, sous la  
présidence de M. Munier, le président  
M. Baac est nommé secrétaire

Les membres de la commission rendent compte de ce  
qu'ils ont fait dans leurs bureaux respectifs.

La commission est d'accord d'approuver la Convention,  
et nomme rapporteur M. Baac

La séance est levée à une heure et demie

Le Président

Le Secrétaire

L. Munier

A. Baac